

Les nouveaux taux d'imposition...

Taxe d'habitation :	13,67
Taxe foncière :	16,63
Taxe foncière non bâti :	39,04

Les tarifs des services

Salle polyvalente

Chaucennois avec cuisine :	265 €
Chaucennois sans cuisine :	185 €
Extérieur avec cuisine :	425 €
Extérieur sans cuisine :	295 €
Caution :	500 €

Cimetière

Case columbarium duré 30 ans, 4 places :	750 €
2 places :	400 €
Concession cimetière le mètre superficiel	
15 ans :	100 €
30 ans :	150 €
50 ans :	200 €

Dans ce numéro :

Le budget 2018	1
Vie communale et manifestations...	2



Le budget communal 2018 :

Ce budget de transition est en attente de deux décisions importantes :

- Le choix d'une école intercommunale, la réflexion se poursuit entre les communes du RPI avec l'aide de la CAGB. Plusieurs scénarios seront proposés au rectorat prochainement.
- La reprise de nos voiries où nous avons pris du retard, une étude est en cours avec l'appui des services de la CAGB.

Les ressources : le produit de la fiscalité :

Evolution des taux communaux : +1% pour 2018 soit 144 868 €.

Une augmentation de 1% de la fiscalité génère 1 400 € de recettes nouvelles.

Les dotations :

Baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) passage de 28 714 € en 2017 à 26 481 € en 2018. Cette baisse est de 50% depuis 2013.

Retour de la TCFE (Taxe Finale sur la Consommation d'Electricité) soit 1500 €.

Des charges fixes de plus en plus lourdes imposées par l'évolution des normes et des techniques pèsent sur nos petites communes.

Des charges maîtrisées :

- Sivom : besoins en baisse par rapport à 2017, malgré des contraintes importantes, grâce à une optimisation de fonctionnement.
- Charge de personnel en baisse : moins d'heures de secrétariat et arrêt de la halte garderie
- Réduction des coûts de l'éclairage public avec l'extinction et le remplacement des lampes ancienne génération

Notre capacité d'autofinancement s'érode encore cette année. La passage éventuel en Communauté Urbaine avec une contribution communale, inadaptée à nos moyens et à notre relation à la voirie, risquera d'accélérer l'amputation des moyens nécessaires aux projets communaux.

Les excédents antérieurs reportés permettent de financer les travaux de mise aux normes de Centre de vie. Toutefois ces investissements sont conditionnés par l'évolution du dossier d'une école A.C.N.

Les principaux travaux d'investissement concerneront :

- La voirie avec la reprise de la route vers Noironte
- L'entrée du village et l'accompagnement du nouveau lotissement (voirie, trottoirs, éclairage, sécurisation...)
- Les appartements locatifs avec le remplacement des chaudières
- L'éclairage public avec une nouvelle tranche de remplacement des luminaires obsolètes
- Le 'Centre de vie' pour des travaux de mise aux normes
- L'école intercommunale pour la réalisation des études.

La fin du budget 'eau-assainissement' :

Suite à la reprise de la compétence 'eau-assainissement' par la CAGB, l'arrêté des comptes permet de définir le montant de l'excédant dû à la CAGB :

Excédent d'exploitation :	17 324,60 €
Excédent d'investissement :	83 612,93 €
Solde :	110 456,80 €

Ce montant sera repris au budget communal, puis reversé à la CAGB ultérieurement.

Les emprunts concernant l'eau et l'assainissement sont également repris par la CAGB.

Vie communale et manifestations...

Carte d'identité et passeport : attention aux délais !

Pensez à éviter les périodes d'affluence, juste avant les vacances scolaires et durant l'été : les délais de traitement sont toujours plus longs ! La carte d'identité n'est pas obligatoire, néanmoins, pour certaines démarches, il est nécessaire de justifier son identité. Si vous n'avez aucun titre d'identité, vous risquez donc d'être confronté à des difficultés. Il s'agit, par exemple, des situations suivantes :

- passer un examen ou un concours,
- s'inscrire à Pôle emploi,
- s'inscrire sur les listes électorales et voter aux élections,
- effectuer des opérations bancaires (paiement par chèque, retrait au guichet de votre banque),
- voyager à l'étranger...

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

Les cartes nationales d'identité (CNI) sont traitées comme les demandes de passeports biométriques. 64 mairies de la région sont équipées d'un dispositif de recueil des demandes de CNI et de passeports. La mairie la plus proche est celle d'Ecole-Valentin. Il est conseillé, pour gagner du temps de remplir une pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/> et ensuite de prendre rendez-vous avec l'une des mairies.



Nettoyage de printemps le samedi 28 avril...

Le Comité des fêtes invite petits et grands pour une opération 'village propre'. Rendez-vous à 14h au Centre de vie. Se munir de gants. Cette opération citoyenne sera suivie d'un goûter.



Congés du secrétariat de mairie...

Du lundi 30 avril au vendredi 4 mai 2018 inclus

Du lundi 4 juin au vendredi 8 juin inclus.

Permanence des élus le lundi et le mercredi après-midi.

Anomalie rectifiée...

Suite à une remarque de la famille de M. Nell Jean, mort pour la France à Alger en 1959 lors de la guerre d'Algérie, la plaque située sur le monument aux morts sera refaite, l'orthographe du nom et la date de décès gravée à l'époque n'étaient pas correctes. Ces informations ont été confirmées par la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

M. Nell était brigadier-chef au 191e C.R.S, grièvement blessé sur un barrage routier à Alger par l'explosion d'un obus piégé, il décéda suite à ses blessures. Il était âgé de 35 ans.

Mission locale et emploi...

La Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon, accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi et l'autonomie. Dans le cadre de sa nouvelle offre de services, les jeunes fréquentant pour la première fois la Mission sont reçus sans rendez-vous par un conseiller emploi formation insertion. Afin d'apporter aux jeunes tous les services nécessaires pour lever les freins à leur insertion, la Mission locale mobilise un réseau de partenaires locaux : entreprises, organismes de formation, service public de l'emploi, services de santé, de logement et d'action sociale, les services publics locaux, collectivités, associations...

Depuis le 1er janvier 2017, le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par la Mission Locale. Cet accompagnement, d'une durée de 24 mois au maximum, est composé de différents phases visant divers objectifs à atteindre. L'entrée en PACEA est précédée d'un diagnostic approfondi.

Mission Locale du Bassin d'Emploi de Besançon
10C rue Midol 25004 Besançon du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h.
Pour en savoir plus : <http://missionlocale-besancon.org/>



Trois lots d'affouage sont disponibles...

Chacun des lots représente environ 10 stères, faire offre sous enveloppe cachetée avant le lundi 16 avril 18h00.

Les demandeurs devront être à jour dans leurs règlements à la collectivité et respecter le règlement d'affouage.

Bruits et bon voisinage...le retour des beaux jours...

Par arrêté préfectoral, l'utilisation des engins bruyants type tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse est autorisée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30, le dimanche et jour fériés de 10h à 12h. Il est rappelé que les feux sont interdits.

Noironte : restauration du pont sur le ruisseau et déviation de la circulation du 9 au 20 avril 2018...

Pendant cette période (vacances scolaires) la circulation sera interdite de jour comme de nuit pour tous les véhicules sur la RD5 du carrefour de Pelousey à Noironte, la déviation mise en place passera par Pouilley, Audeux puis Noironte. Attention : l'accès à la déchetterie de Placey depuis Chauconne se fera par cette déviation.